

Décision n° DEC110849DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité de recherche n°5553

Vu la décision n° DEC110301DR11 du 1^{er} janvier 2011 nommant Irène Till-Bottraud, directeur de l'unité de recherche n°5553

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 12/12/2011

Considérant que Monsieur Ludovic Gielly a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS les 24 et 25 Octobre et 26, 27, 28 novembre 2001

Article 1

Monsieur Ludovic Gielly Ingénieur de Recherche

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 5553, à compter du 01/01/2011

Monsieur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé Ludovic Gielly ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO Monsieur Ludovic Gielly, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20/12/2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire